PROCES-VERBAL
Séance du Conseil général
Date et lieu : 21 mai 2025, 19h30, salle communale de la Gare

PROVISOIRE

Conseil général

Présents : 29 Conseillers généraux

Absent (excusé) : M. Grégoire Quartier

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15.

Conseil communal

Présents : Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 – approbation
2. Comptes 2024 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Demande de crédit d'étude :
   Réalisation EU/EC - Secteur Condémine – Ecole – Eglise - Bugnon
4. Demande de crédit d'ouvrage :
   Rénovation et équipement du Café-Restaurant de la Gare
5. Demande de crédit d'ouvrage :
   Bouclage EP nouvel EMS
6. Compte rendu des commissions
7. Election du bureau du Conseil général
   a) Election du/de la président/e pour une année
   b) Election du/de la vice-président/e pour une année
   c) Election des scrutateurs
   d) Election des scrutateurs suppléants
8. Commission financière – nomination de deux membres
9. Nombre de conseillers généraux – dérogation à l'art. 27 LCo
10. Postulat : Elaboration d'un règlement sur les subventions pour les sociétés locales

Séance du Conseil général du 21 mai 2025

11. Proposition : Elaboration d'un plan climat communal
12. Proposition : Constitution d'une Commission agricole
13. Réponse aux interventions du Conseil général
14. Divers

Ouverture de la séance par Mme Nathalie Romanens Scaiola

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Chères et chers collègues,
Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence. Je salue également M. Philippe Huwiler qui représente le journal La Gruyère et le journal La Liberté.

Je salue M. Guillaume Bosson et Mme Crystel Follonier Dumartheray, qui siègent pour la première fois respectivement à la place de Mme Valérie Chaperon et M. Joël Grandgirard.

M. Grégoire Quartier a été élu suite à la démission de M. Christian Levrat, et assermenté ce mardi. Il est cependant excusé pour la séance de ce soir.

Je remercie Mme Véronique Margueron pour la prise du procès-verbal, M. Olivier Richert pour la gestion de l'aspect technique et mes collègues du bureau pour la préparation de cette séance.

Quelques informations :
- Les débats ne peuvent pas être filmés ou enregistrés, sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général. Aucune demande dans ce sens n'a été formulée.
- La présente séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal.
- L'utilisation des micros est obligatoire pour toute intervention

Je déclare la séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 6 mai dernier, a paru le 9 mai 2025 dans la Feuille Officielle n° 19, sur le site de la Commune et au pilier public, soit dans le délai des 10 jours légaux. Je constate donc sa régularité.

M. Grégoire Quartier s'étant excusé, le Législative siège à 29 membres. Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15. Je vous rappelle que les textes des diverses interventions doivent être transmis à la secrétaire au terme de la séance.

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 1.

1. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 - approbation

Chacune et chacun ayant pu prendre connaissance dudit procès-verbal, la discussion est ouverte. Aucune remarque n'étant formulée, Mme Nathalie Romanens Scaiola clôt la discussion et soumet le point au vote.
Le bulletin secret n'étant pas demandé, le point est soumis au vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 21 mai 2025

2. Comptes 2024 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message du Conseil communal.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour un complément d'information.

M. Noam Rey :
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Comptes 2024 de la Commune de Vuadens :
Les charges de fonctionnement 2024 s'élève à Fr. 11'070'425.92 et les revenus à Fr. 13'958'460.54, soit un bénéfice de Fr. 2'888'034.62. Le résultat opérationnel est de Fr. 2'169'363.42.
Le budget 2024 prévoyait des charges de Fr. 11'942'082.38.- et des revenus de Fr. 11'066'429.70. Les comptes 2023 comptabilisaient des charges de Fr. 11'357'742.64 et des revenus de Fr. 12'163'624.84, soit un bénéfice de Fr. 805'882.20.
Les principales variations entre le budget et les comptes sont expliquées aux pages 13 à 17 du rapport de gestion 2024.
Globalement : disons tout d'abord que la situation financière de la commune est seine, ce qui est réjouissant par les temps qui courent. Si nous enregistrons un bénéfice aussi important en 2024, c'est dû à 3 raisons principales.
Il faut d'abord souligné le fait, et c'est peut-être le plus important, que les charges sont parfaitement sous contrôle. Elles ont même été inférieures de Fr. 871'000.- aux prévisions. Les charges liées ont diminué de Fr. 266'000.- par rapport au budget.
La 2ème raison tient à une rentrée financière extraordinaire de quelque 2 millions de francs, résultant de la vente du terrain pour la construction de l'EMS de la Sionge. S'ajoutent comme 3ème raison des rentrées fiscales plus importantes que prévu : elles sont principalement liées aux personnes morales et aux impôts spéciaux.
Le budget des investissements 2024 prévoyait des dépenses nettes de Fr. 4'849'600.-. Or, le compte des investissements enregistre des dépenses nettes de Fr. 1'705'230.68. Nous admettons qu'entre les projets que nous présentons et le moment où nous les mettons en œuvre, il s'écoule trop de temps. C'est un peu une déception.
Nous avons fait notre auto-critique au sein du Conseil communal : nous souhaitons donc rectifier le tir et nous montrer plus réactif à l'avenir. Dans ce sens , nous avons tenu l'automne passé une séance au vert, au terme de laquelle nous avons priorisé 8 investissements à engager d'ici la fin de cette législature. Régulièrement, ces projets sont repris en séance de manière à garder une vue d'ensemble sur leur évolution.
Enfin, trop de projets restent bloqués par des intérêts individuels de propriétaires, ce qui freine le développement global de la commune. Une réflexion courageuse s'impose là où c'est nécessaire, où la voix du compromis est bloquée par des discussions stériles. Dès lors, l'Exécutif devra envisager d'utiliser d'autres outils que la loi lui permet afin de garder un rythme acceptable, car ces blocages sont des coûts pour la collectivité et cela nous ne pouvons l'accepter.
Au bilan, le total des actifs s'élève à Fr. 45'579'081.99, répartis comme suit : 15,9 millions pour les actifs financiers, et 29,6 millions pour le patrimoine administratif. Le total des passifs s'élève également à Fr. 45'579'081.99, répartis comme suit : 21,4 millions pour les capitaux de tiers, dont 20,4 millions à long terme, et 24,1 millions pour les capitaux propres, dont 12,7 millions de capitaux non affectés.
Taux de couvertures :
Approvisionnement en eau : la loi prévoit 100 % de couverture. Résultat : 100 %
Traitement des eaux usées : la loi prévoit 100 % de couverture. Résultat : 100 %

Séance du Conseil général du 21 mai 2025

Gestion des déchets : la loi prévoit 70 % de couverture. Résultat : 83,8 %

Indicateurs financiers :

La loi prévoit une valeur seuille statique des indicateurs concernant l'endettement (art. 19 al. 1 de l'ordonnance sur les finances communales). Lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des 5 dernières années doit atteindre au minimum 80 %.

Taux d'endettement net : 106,98 %

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal juge les comptes 2024 bons et la situation financière solide. Cette situation favorable nous permet de réaliser les investissements à venir votés ou planifiés.

Le Conseil communal vous soumet des comptes de fonctionnement 2024 bénéficiaires de Fr. 2'888'034.62 et vous propose de les accepter tels qu'ils ont été présentés dans les documents remis.

Fonds Louis Guigoz :

Le Fonds Louis Guigoz se solde par un léger excédent de produits de Fr. 1'193.05, après octroi de subventions à des apprentis ou des étudiants à hauteur de Fr. 10'700.-. Le capital produisant un intérêt s'élève à Fr. 224'000.-, et la subvention communale à Fr. 2'600.-.

Merci de votre attention.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie à deux reprises ce printemps, soit les 6 et 16 mai derniers, afin d'examiner les comptes 2024 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz.

Après vérification, nous relevons un résultat positif de Fr. 2'888'034.62, bien supérieur au déficit de Fr. 875'652.68 prévu au budget 2024. Des recettes fiscales supérieures aux provisions, une bonne maîtrise des charges ainsi que la vente d'un terrain au Réseau Santé et Social de la Gruyère pour le futur EMS expliquent cette situation.

Le prélèvement de Fr. 718'671.20 de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (3ème sur 10) a été comptabilisé laissant un solde de Fr. 5'030'698.27 au 31.12.2024. Cette possibilité prendra fin à l'exercice 2031. Les charges liées, certes inférieures au budget, se montent tout de même à Fr. 5'926'732.36, supérieures de plus de Fr. 295'000.- à l'exercice 2023.

Un bémol toutefois : les investissements. Sur les Fr. 5'955'000.- inscrits au budget, seuls Fr. 1'705'230.68 ont été réalisés. La Commission financière a obtenu du Conseil communal un récapitulatif détaillé et les raisons de ces reports. Nous considérons les justifications valables et notons que huit projets prioritaires ont été définis, avec une volonté affirmée de les mener à bien. Nous prenons également note de la détermination du Conseil communal à optimiser la situation à l'avenir.

Nous relevons, comme lors des derniers exercices, l'excellente qualité de la documentation remise ainsi que le soin apporté aux renseignements demandés par la Commission financière. Nous remercions le Conseil communal, ainsi que l'administration communale, pour la bonne collaboration tout au long de l'année.

Sur la base du rapport du 24 avril 2025 de la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2024 de la Commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

Au nom de la Commission financière :

Mme Isabelle Seydoux, secrétaire

M. Bernard Sudan, Président

Séance du Conseil général du 21 mai 2025

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. Elle donne la parole à Mme Delphine Perrinjaquet.

Mme Delphine Perrinjaquet :
J'ai une petite question par rapport au Fonds Louis Guigoz : étant donné que l'argent qui est à disposition pour les subventions et les bourses n'a pas été utilisé dans sa totalité, est-ce qu'il a été envisagé de faire peut-être un article plus détaillé sur la fondation dans le bulletin communal ? Peut-être que tout le monde n'est pas au courant de ce que fait cette fondation, quelles sont ses fonctions, etc... Est-ce qu'il y aura quelque chose de plus approfondi dans le bulletin et sur le site de la commune ?

M. Emmanuel Romanens :
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Chères et chers collègues,
Oui, effectivement il est prévu de publier un article dans le prochain bulletin express, et pourquoi pas une fois (à voir avec M. François Genoud) un article un peu plus conséquent dans le bulletin communal sur la fondation Guigoz.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne à la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :
Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chères et chers collègues,
Les comptes 2024 de la commune de Vuadens sont bons et nous tenons à relever l'excellente gestion du budget communal, en particulier le respect des charges. Nous félicitons donc le Conseil communal pour son travail et nous ne pouvons que l'encourager à continuer dans cette direction.
La situation économique de notre commune permet donc de confirmer notre décision sur la fiscalité avec la baisse de 5 points d'impôts de pourcentage.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Chères et chers collègues,
Notre groupe n'a pas eu la chance de traiter les comptes dans le cadre de la Commission financière. Néanmoins, nous les avons regardés avec attention. J'aurais 2 remarques à ce propos.
Tout d'abord j'aimerais remercier le Conseil communal pour ses comptes. Je suis quand même heureuse de voir que l'on a des comptes positifs même si, selon moi, la budgétisation est très peu précise voire hasardeuse. Quand on regarde les comptes et les budgets, le pourcentage de différence par rapport aux budgets et aux comptes totaux de la commune est vraiment très important. Si on passait ça au niveau cantonal, ça donnerait des chiffres beaucoup plus élevés que ceux que l'on connaît actuellement. C'est ma première remarque : j'ai bien entendu que la vente avait impacté, mais même si l'on prend à part cette vente-là, on a quand même des chiffres dans le budget qui, à mon sens, sont peu précis.
Deuxième considération, et peut-être c'est une question que je pose au Conseil communal : vous savez probablement tout autant bien que moi que l'on a une proposition de plan d'assainissement

cantonal qui est sur la table du Conseil d'Etat, qui prévoit 52 millions de report de charges sur les communes fribourgeoises. Je ne soutiens pas ce plan d'assainissement, mais c'est un risque pour la commune de Vuadens comme pour toutes les autres communes.
Question à l'égard du Conseil communal : est-ce que vous avez déjà des chiffres sur ce plan d'assainissement cantonal, sur l'impact qu'il pourrait y avoir par commune ? J'imagine que c'est calculable, ou en tout cas dans les grandes lignes. Si ce n'est pas le cas, je vous invite à être vigilent sur ce plan cantonal qui va peut-être être modifié après la consultation. Mais je vous invite à être très attentif aux décisions qui vont se prendre au niveau cantonal.

M. Noam Rey :
Pour répondre à la question, on a reçu effectivement il y a une bonne dizaine de jours la consultation du plan d'assainissement. On a aussi quelques échanges avec l'ACF. Je ne veux pas annoncer de chiffre ce soir, car on se trouve encore dans cette phase de consultation. Ce serait trop hasardeux mais on suit la situation. Nous étions tout à l'heure à l'assemblée de l'ARG : un représentant de l'ACF étant présent dans les divers. Il a bien précisé le rôle de l'ACF dans ce cadre-là. On va donc aussi attendre notre faîtière, les soutiens et les conseils pour avoir toutes les données en vue de le planifier. Mais laissons encore un peu le débat : on ne minimise pas la situation, mais il faudra voir concrètement ce que cela impacte. Je n'ai pas plus de précision ce soir.
Concernant le hasard de la planification des budgets : je ne vais pas ouvrir un débat ce soir mais je vais juste dire une chose. Contrairement au canton, nous n'avons pas les mêmes outils comptables, et on ne peut pas faire ces fameuses provisions que le canton lui peut faire, mais nous pas. Donc nous, à part la transparence, on n'a pas d'autre moyen d'être clair. Je crois que l'écart à clairement été justifié : vous l'avez bien relevé, il s'agit effectivement du terrain et les impôts spéciaux qui sont plus importants. Mais comme on l'a dit : les impôts spéciaux sont spéciaux et effectivement leur planification serait hasardeuse si on arriverait avec des chiffres qui ne seraient pas réalisables l'année suivante.
Je crois que les autres impôts ordinaires, comme vous avez pu le voir, sont relativement bien alignés. On est dans des écarts qui sont certainement moindre que le bénéfice par rapport à la perte qui était prévue dans le budget.
Voilà ce que je peux juste amener comme remarque complémentaire mais sans ouvrir le débat forcément.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :
Mesdames, Messieurs,
Au nom du Mouvement Indépendant, nous tenons tout d'abord à saluer la rigueur avec laquelle les comptes communaux sont tenus. Cette constance dans la gestion financière est à relever et à féliciter, car elle constitue un socle essentiel pour la stabilité de notre commune.
Le résultat de l'exercice 2024 est exceptionnel, et nous en prenons bonne note. Toutefois, il est important de rappeler que ce résultat est en grande partie dû à des éléments extraordinaires, notamment la vente du terrain destiné au foyer ainsi qu'à des rentrées fiscales ponctuelles. Ces éléments, bien qu'appréciables, ne sauraient être considérés comme récurrents. Il convient donc de faire preuve de prudence dans leur interprétation.
Nous relevons également avec satisfaction la bonne santé financière de nos entreprises locales, comme en témoignent les rentrées fiscales qui leur sont liées. Cela dit, nous ne pouvons ignorer le contexte économique actuel, marqué par de nombreuses incertitudes. Une entreprise présente sur notre territoire est fortement tournée vers l'exportation : elle pourrait être particulièrement exposée à ces aléas.
Par ailleurs, nous devons anticiper les effets du plan d'économies du canton de Fribourg, qui prévoit une réduction de 490 millions de francs sur trois ans pour rééquilibrer son budget. Les communes

seront inévitablement impactées, même si les modalités précises ne sont pas encore connues. Ce contexte impose une gestion encore plus prudente de nos finances communales.
En comparant les charges liées des exercices précédents, il est manifeste que celles-ci sont en constante augmentation. Rien n'indique à ce jour que cette tendance va s'inverser. Cette évolution doit être prise en compte dans nos projections budgétaires futures.
Un autre point d'attention concerne la fin en 2032 du prélèvement de Fr. 718'671.20 de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Cette échéance se rapproche rapidement et il est impératif que les futurs budgets en tiennent compte de manière plus marquée, afin d'éviter de nous retrouver en difficulté dès cette échéance.
Enfin, concernant les indicateurs financiers, on peut relever que la dette par habitant est relativement élevée, mais elle reste soutenable grâce à une excellente capacité d'auto-financement et une gestion prudente des charges financières.
En conclusion, si les comptes 2024 sont encourageants, ils ne doivent pas occulter les défis à venir. Nous réitérons notre confiance dans notre Exécutif afin qu'il soit vigilant et adopte une gestion proactive, prudente et stratégique indispensable pour préserver la santé financière de notre commune à moyen et long terme.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nathalie Romanens Scaiola clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

Les comptes 2024 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz sont acceptés à l'unanimité.

3. Demande de crédit d'étude : Réalisation EU/EC - Secteur Condémine – Ecole – Eglise - Bugnon

Un montant de Fr. 42'000.- est sollicité pour ce crédit d'étude.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :
Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'étude de Fr. 42'000.-, financé comme suit :

Financement :		
Par emprunt ou par liquidités	Fr.	42'000.-
Frais financiers :		
Intérêts estimatifs 2 %	Fr.	840.-
Amortissement 1.25 %	Fr.	525.-
Charges annuelles	Fr.	1'365.-

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :
Mesdames, Messieurs,
La commission financière a examiné cette demande de crédit d'étude d'un montant de Fr. 42'000.- qui n'appelle pas de commentaire particulier.

Ce financement permettra d'effectuer des investigations dans le secteur Condémine – Ecole – Eglise et Bugnon, et complètera les projets Moilleta, Valtraloc et Village d'En Haut.
Les charges annuelles se monteront à Fr. 1'365.-, comprenant des intérêts estimés à 2 % et un amortissement de 1.25 %. Le financement est prévu par emprunt ou par les liquidités.
Nous préavisons favorablement cette demande de crédit d'étude.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'étude pour la réalisation EU/EC, secteur Condémine – Ecole – Eglise – Bugnon est acceptée à l'unanimité.

4. Demande de crédit d'ouvrage : Rénovation et équipement du Café-Restaurant de la Gare

Comme indiqué dans le message du Conseil communal, la demande de crédit d'ouvrage pour cet objet se monte à Fr. 200'000.-.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :
Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de Fr. 200'000.-, financé comme suit :

Financement :		
Par emprunt ou par liquidités	Fr.	200'000.-
Frais financiers :		
Intérêts estimatifs 2 %	Fr.	4'000.-
Amortissement 3 %	Fr.	6'000.-
Charges annuelles	Fr.	10'000.-

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :
Mesdames, Messieurs,
Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de la demande de crédit d'ouvrage de Fr. 200'000.- concernant les rénovations et le nouvel équipement prévus au Café de la Gare de Vuadens.
Étant libre de bail actuellement, il est temps d'effectuer ces travaux de rénovation et de mise aux normes. Nous relevons que le crédit d'ouvrage ne sera engagé que si le restaurant est reloué à des conditions de marché raisonnables et à un tenancier qui répond aux attentes.

Cependant, pour optimiser la durabilité et le confort d'exploitation, plusieurs améliorations ont été identifiées dans un nouveau scénario qui n'avait pas pu être intégré au budget initial. Les points d'amélioration seraient en particulier :

Séance du Conseil général du 21 mai 2025

1. Renforcement de l'équipement de cuisine :
   Remplacement des appareils en fin de vie pour garantir une infrastructure performante et fiable pour les 15 à 20 prochaines années (Budget estimé : Fr. 60'000.- à 65'000.-).
2. Agrandissement du passage entre la cuisine et la salle :
   Élargissement pour améliorer l'efficacité du service et traitement avec des revêtements appropriés (Budget estimé : Fr. 5'000.-).
3. Assainissement du local froid :
   Intervention pour assurer des conditions de stockage optimales (Budget estimé : Fr. 10'000.-).
4. Traitement de l'escalier descendant à la cave :
   Application d'un revêtement en résine pour garantir la sécurité et amélioration de l'éclairage (Budget estimé : Fr. 5'000.-).
5. Installation de protections phoniques pour la terrasse :
   Réduction des nuisances pour le voisinage et amélioration du confort acoustique (Budget estimé : Fr. 10'000.-).

Ces améliorations ne modifient pas le concept d'exploitation mais renforcent la fonctionnalité, la durabilité des installations et le confort d'utilisation. En ce sens, ce complément à la proposition initiale permettrait de répondre aux attentes à moyen et long terme, tout en respectant l'échéance d'ouverture prévue pour le 1er septembre.
Par conséquent, la Commission financière propose au Conseil communal d'augmenter la demande de crédit initiale de Fr. 100'000.- pour intégrer ces optimisations et prévoir une réserve financière pour les imprévus techniques et structurels.
Si le Conseil général approuve ce crédit de Fr. 300'000.-, les charges annuelles se monteront à Fr. 15'000.-, comprenant un intérêt estimé à 2 % et un amortissement fixé à 3 %. Le financement est prévu par emprunt ou par les liquidités.
La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit d'ouvrage.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et redonne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :
La proposition faite par la Commission financière d'augmenter la demande de crédit initiale de Fr. 200'000.- de Fr. 100'000.- supplémentaires, soit Fr. 300'000.-, fait complètement sens pour le Conseil communal et répond aux dernières estimations reçues du mandataire.
Précision pour que ce soit protocolé pour le bon ordre et la bonne compréhension du dossier : nous vous confirmons que nous avons trouvé entre temps un locataire. Les choses sont cette fois concrètes : lorsque nous avons rédigé le message il y a quelques mois en arrière, dans le cadre des préparatifs pour le Conseil général, ce n'était pas encore le cas. Entre temps, nos recherches ont abouti et aujourd'hui nous avons une famille qui est intéressée à rouvrir ce restaurant et à reprendre l'exploitation par un contrat de bail avec un début au 1er septembre.
Nous sommes par conséquent favorables : nous vous remercions le cas échéant et également la Commission financière pour les échanges constructifs que l'on a pu avoir.
Les chiffres donnés par la Commission financière pour les charges annuelles qui se monteraient à Fr. 15'000.-, soit 2 % d'intérêts estimatifs et 3 % d'amortissement, sont prévus et financés par emprunt pour par liquidités.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et ouvre la discussion. La parole est donnée à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :
Mesdames, Messieurs,
Chères et chers collègues,

Séance du Conseil général du 21 mai 2025

Le Centre soutient l'augmentation de Fr. 200'000.- à Fr. 300'000.- ce crédit d'ouvrage. Il est important aujourd'hui de réaliser l'entier des travaux avant l'arrivée des nouveaux locataires.
C'est pourquoi nous invitons, comme le propose la Commission financière, de soutenir ce crédit d'ouvrage de Fr. 300'000.-.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Alain Genoud. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet l'objet au vote, à savoir une demande de crédit d'ouvrage de Fr. 300'000.- pour la rénovation et l'équipement du Café-Restaurant de la Gare. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation et l'équipement du Café de la Gare de Fr. 300'000.- est acceptée à l'unanimité.

5. Demande de crédit d'ouvrage : Bouclage EP nouvel EMS

Le Conseil communal sollicite un crédit d'ouvrage de Fr. 162'000.- pour cet objet.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :
Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de Fr. 162'000.-, financé comme suit :

Financement :		
Par emprunt ou par liquidités	Fr.	162'000.-
Frais financiers :		
Intérêts estimatifs 2 %	Fr.	3'240.-
Amortissement 1.25 %	Fr.	2'025.-
Charges annuelles	Fr.	5'265.-

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :
La Commission financière a pris connaissance de cette 3ème demande de financement de la soirée concernant le bouclage EP du nouvel EMS.
Profitant des travaux de construction du nouvel EMS La Sionge, ce déplacement de bornes d'hydrantes et la réalisation de cette nouvelle conduite EP sont prévus à l'automne 2025. Le coût de Fr. 162'000.- englobe toute la réalisation du projet.
Les charges annuelles sont estimées à Fr. 5'265.-, comprenant un intérêt calculé à 2 % et un amortissement fixé à 1.25 %. Le financement est prévu par emprunt ou par les liquidités.
La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit d'ouvrage.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'étude pour le bouclage EP du nouvel EMS est acceptée à l'unanimité.

6. Compte rendu des commissions

Mme Nathalie Romanens Scaiola propose un passage par ordre alphabétique.

Commission d'aménagement : la parole est donnée à Mme Marie Levrat
La Commission d'aménagement, constituée de MM. François Morand, Jérôme Favre, Marc Progin, Michel Sudan, René Leuenberger et moi-même pour le Conseil Général, de MM. Cédric Seydoux, Alain Heimo et Patrick Dumartheray et de M. Patrick Telfser, a siégé à 4 reprises depuis la dernière séance de printemps du Conseil général en mai 2024.
Une séance a été tenue avant chaque Conseil général afin de prendre connaissance des dossiers qui seront soumis aux membres et pouvoir les relayer dans nos groupes respectifs. Cette façon de fonctionner permet aux représentants de la commission d'expliquer aux autres membres les dossiers de manière exhaustive, ainsi que de poser les questions directement aux conseillers communaux qui y répondent toujours volontiers. Deux autres séances ont été organisées, en plus de celles liées au Conseil général, notamment une spécifique concernant le PAD Atlantis qui a occupé les membres pendant une séance.
La Commission d'aménagement, ayant une voix consultative, a été informée des différents projets en cours dans le village et suit très attentivement les projets d'envergures. Elle a même créé un suivi spécial contenant plusieurs projets à mettre en œuvre, par exemple la place multisports, les zones 30, les terrains du FC, le PAD Pré de la Cure, la voie verte, Valtraloc, ainsi que le PAD Atlantis Center pour n'en citer que quelques-uns.
Les séances tenues ont toujours pour objets les projets d'aménagement du village. Les discussions se font dans une ambiance animée et passionnée.
Il y a peut-être plusieurs éléments à mettre en avant pour la Commission d'aménagement. Une taxe sur la plus-value a été instaurée, ou va être instaurée, suite aux discussions au sein de la commission. Trois zones 30 ont été introduites dans le village et semblent pour l'heure parfaitement fonctionner. La question du terrain de foot a également été abordée ainsi que la question de l'emplacement de ce dernier. De nombreuses questions ont trouvé réponses concernant le Pré de la Cure. De plus, une séance a été entièrement consacrée au PAD Atlantis Center : le projet a été présenté à la commission qui a eu l'occasion de faire ses remarques constructives et dans un but d'amélioration.
En résumé : une collaboration constructive avec le Conseil communal durant cette année 2024 – 2025. Nous aimerions remercier le Président de la commission pour la tenue des séances, et tous les membres pour leur participation active.

Commission de l'Energie : la parole est donnée à M. Jonas Ottiger
La Commission de l'Energie est composée de MM. Pierre-Alain Genoud, Claude Oberson, Christophe Pittet, Fernando Rodriguez, Cédrick Seydoux, Laurent von Däniken et moi-même. Elle est présidée par M. Emmanuel Romanens.
Au cours de la dernière année, nous avons eu différentes activités. Nous avons notamment organisé une deuxième séance d'information pour la population du village, avec pour sujet cette fois-ci les panneaux photovoltaïques. Elle a rencontré un gros succès et on a eu pas mal de participation. C'est un sujet qui évolue vite avec des changements réguliers dans les technologies, mais aussi dans le cadre réglementaire comme par exemple la diminution des tarifs de reprise, et l'autoconsommation qui s'impose de plus en plus comme la solution importante.
Nous avons également mis en place l'année passée les subventions pour favoriser la mobilité et l'utilisation des transports publics dans la commune, qui ont rencontré un bon succès. Nous avons eu 41 demandes pour les abonnements des transports publics, et 11 demandes pour les achats de vélos,

ce qui laisse une certaine marge par rapport au budget qui avait été prévu initialement. Il y aura peut-être une réflexion à avoir sur une éventuelle extension de l'attribution de ces subventions : ce ne serait pas changé en cours de route cette année mais pour l'année prochaine.
Un petit point concernant le projet Biogaz, qui est dans les mains d'un groupe d'agriculteurs, et non pas géré directement par la commission : les prévisions qui ont été faites ne sont pas encourageantes, et là aussi les changements de réglementation ne vont pas en faveur de nouvelles initiatives. Comme vous l'avez peut-être lu dans la presse, d'autres communes du canton remettent ce genre de projet-là en question.
Enfin, pas de changement concernant les membres de la commission au cours de l'année passée.

Commission du Fonds Louis Guigoz : la parole est donnée à M. Emmanuel Romanens
En date du 4 avril, la Commission du Fonds Louis, composée de Mmes Patricia Gremaud, Christiane Schouwey, Chantal Tercier, Guylhaine Teyssier, Florence Yerly, et MM. Frédéric Magnin, Sébastien Meyer, Yves Guigoz et moi-même, a tenu sa séance.
La commission a eu à se prononcer sur 11 demandes de renouvellement. 10 demandes ont été acceptées. Le total des subsides représente un montant de Fr. 7'500.-.
Cette année, comme relevé tout à l'heure, les demandes ont été particulièrement peu nombreuses. N'hésitez pas de parler de ce fonds autour de vous : les informations sont sur le site de la commune, et le personnel de l'administration se tient à disposition pour renseigner sur ces fond et de quelle manière on peut demander une aide au Fonds Louis Guigoz.
Je profite de remercier les membres de la commission siégeant bénévolement. Mes remerciements et ceux de la commune vont également à la famille Guigoz, et plus spécialement à M. Yves Guigoz, présent lors de nos séances.

Commission des naturalisations : la parole est donnée à M. Jérôme Moret
La Commission de naturalisation est composée de Mme Nicole Berset, et MM. Yvan Kilchoer, François Genoud, Fabrice Brodard et moi-même comme président. Délégué du Conseil communal : M. Dominique Ropraz et pour son remplacement M. Emmanuel Romanens.
La commission a connu un début d'année relativement calme, à l'image de 2023. Cependant, depuis février 2025, nous avons reçu 2 demandes rapprochées, toutes deux assez simples à traiter. 2 nouveaux dossiers sont également prévus prochainement.
Je tiens à remercier tous mes collègues pour leur disponibilité, ainsi qu'à Dominique et Emmanuel (remplacement en cas de pv).

Commission Senior+ : la parole est donnée à Mme Christiane Schouwey
Dans l'extrait de l'OFAS, la politique de la vieillesse a pour objectifs de mieux reconnaître la contribution que les personnes âgées apportent à la société, d'être attentifs à leur bien-être physique et mental. Elle doit encourager leur autonomie et leur participation et renforcer la solidarité entre les générations.
C'est au coeur de cette mission que la Commission Senior de Vuadens agit pour et avec les séniors, c'est-à-dire les 60 ans et plus. Elle se réunit 4 x par an en commission ainsi qu'en sous-groupes en plus, à côté, pour être plus efficients dans ses projets.
La commission se compose de M. Gabriel Genoud, président, Mmes Nicole Flury, Valérie Chaperon, Renée Follonier, Françoise Egger, Maguy Progin, de M. Louis-Philippe Clerc et M. Emmanuel Romanens comme représentant du Conseil communal et moi-même.
Nous avons à cœur de proposer des activités et informations selon les besoins des aînés et dans divers thèmes comme

- la mobilité en alliant le plaisir de se rencontrer avec la marche, 2 fois/mois
- la culture et les divertissements avec la lecture, les ateliers déco, les lotos au foyer
- un thé dansant 1 à 2 fois par année, qui a vécu un joli succès

- le développement des compétences informatiques des aînés afin qu'ils restent connectés, avec divers thèmes abordés comme twint, e-banking, les arnaques sur internet ou la gestion des mots de passe. Nous avons aussi une permanence informatique possible à domicile, dont la première heure est financée par la commune que je profite de remercier

Cette année, la commission s'est lancée dans une production théâtrale en mobilisant les séniors du village pour les différents rôles de la scène et des coulisses. Ils se produiront en novembre de cette année.
Elle organise aussi, 1 à 2 fois par année, un café-senior alliant l'occasion pour les aînés de se rencontrer et l'information sur divers sujets ciblés. L'automne passé, nous avons proposé une information sur les prestations complémentaires. Ce printemps, nous avons eu la chance de profiter des compétences de Mme la Dre Anne-Catherine Barras-Moret, venue parler de l'alimentation des séniors.
Nous avons aussi participé le 26 avril dernier à la 2ème journée d'information et d'échanges "Bien vieillir en Gruyère" organisée par le Réseau Santé Social de la Gruyère.

Commission Vuadens Demain : la parole est donnée à Mme Elsa Romanens
La Commission Vuadens Demain est composée de M. Christian Demierre, Mme Crystel Follonier Dumartheray, M. François Genoud, Mme Delphine Perrinjaquet, Mme Florence Romanens, Mme Nathalie Romanens Scaiola et moi-même. Elle s'est réunie 2 fois en plenum et plusieurs fois en plus petits groupes de travail depuis le dernier rapport rendu lors de la séance du Conseil général du 15 mai 2024.
La commission se félicite du 2ème marché artisanal de notre village, qui s'est tenu le samedi 10 mai dernier. Une trentaine d'artisans se sont réunis entre les deux bâtiments de l'école. La journée fut animée par le petit cœur Les Milles et Une couleurs, Emile Castella et Yann Thorin à la schwytzoise et les cadets de notre fanfare.
La Bibliothèque du village a permis au public de se désaltérer et de nombreux artistes et sociétés du village ont participé lors de cette belle journée. Nous les remercions particulièrement. L'évènement a une nouvelle fois été une grande réussite et sera certainement réorganisé l'année prochaine.
La commission vous invite également à un tout nouvel évènement, qui aura lieu le samedi 6 septembre prochain : le Cinéma OpenAir "CinéVuadens". Il se déroulera entre les deux écoles et se composera de deux projections tout public gratuites, en fin de journée. Nous espérons vous y voir nombreux et nombreuses : les titres des films et les horaires vous seront communiqués prochainement.
La Commission Vuadens Demain vous annonce par contre avec regret l'annulation du coffre-ouvert prévu pour le 28 juin prochain en raison d'un manque de participants et de participantes.
Toute la Commission Vuadens Demain est fière du succès des projets réalisés et d'autant plus motivée à mettre en œuvre les suivants. Elle continuera donc sa mission de nourrir la vie villageoise et de promouvoir des activités culturelles variées.
Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué et qui contribueront à la réalisation de tous ces évènements.

Au terme de la lecture de ces différents comptes rendus et au nom du Conseil général, Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie tous les membres actifs dans ces commissions pour le travail effectué et à venir ainsi que pour leur disponibilité.
Merci aux intervenants de transmettre les textes à la fin de la séance.

7. Election du bureau du Conseil général

a) **Election du/de la président/e pour une année**
b) **Election du/de la vice-président/e pour une année**
c) **Election des scrutateurs**
d) **Election des scrutateurs suppléants**

Séance du Conseil général du 21 mai 2025

Comme chacun le sait, les mandats de président et vice-président se limitent légalement à une année.

a) Election du/de la président/e pour une année

Le groupe Mouvement Indépendant propose la candidature de M. François Genoud. Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole au porte-parole du groupe pour sa présentation.

M. Vincent Genoud :
C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le MI propose la nomination de M. François Genoud pour l'élection à la Présidence du Conseil général de Vuadens.
Natif du Briez, quartier où il a rencontré sa future épouse, François est profondément enraciné dans notre commune. Père de trois enfants, il incarne les valeurs de proximité et d'engagement qui caractérisent Vuadens et ses habitants.
Sa carrière professionnelle s'est déclinée dans la formation. Enseignant d'allemand, d'histoire et de géographie dès 1982 au CO de la Gruyère (il fut d'ailleurs mon professeur d'allemand, je le remercie, grâce à lui j'ai pu travailler à Zurich), il a rejoint le Collège du Sud en 1986, où il a ensuite exercé comme proviseur, puis comme recteur pendant 12 ans. François s'est distingué par sa capacité à fédérer les équipes et à renforcer les liens entre l'école, les entreprises et les institutions culturelles de la région.
Il saura donc, sans aucun doute, gérer habilement les futures séances de notre Conseil général.
Nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle fonction au service de notre commune et le MI vous invite à l'accueillir chaleureusement dans son nouveau rôle.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. François Genoud est déclaré élu à la présidence du Conseil général.
Félicitations !

M. François Genoud :
Mesdames, Messieurs,
Chères et chers collègues,
Permettez-moi de vous adresser un grand merci pour m'avoir élu comme président de cette assemblée. J'en suis très honoré et je me réjouis de mettre toute mon énergie dans cette nouvelle fonction afin de relever les multiples défis qui se présentent à nous.
Ma prédécesseur Nathalie, pour fêter sa nomination, a inauguré il y a une année une nouvelle pratique en nous invitant toutes et tous à partager une verrée cordialement offerte. Je souscris totalement à ce nouvel usage. Malheureusement, le Café-Restaurant de la Gare étant fermé, je me voie dans l'obligation de reporter mon invitation à notre prochaine séance du 10 décembre.
Comme vous avez voté en point 4 la rénovation de notre établissement communal, nous pourrons grâce à cela profiter de son nouveau cadre. En attendant, en raison notamment de l'excellence des comptes de la commune, Monsieur le Syndic vous réserve une petite surprise dont il vous parlera d'ici quelques minutes.
Merci de votre vote et de votre attention.

b) Election du/de la vice-président/e pour une année
Le groupe Le Centre propose la candidature de M. Alain Genoud. Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole au porte-parole du groupe pour sa présentation.

M. Patrick Genoud :
Le Groupe Le Centre vous présente M. Alain Genoud pour le poste de vice-président du Conseil général.

Alain a grandi à Vuadens et est bien connu de tous. Il est maître-agriculteur et membre du comité de la Société de Laiterie de Vuadens. Marié à Lorraine depuis 2009, ils ont 3 enfants âgés de 8, 12, et 14 ans.
Alain est membre du Conseil général depuis 2016 et également membre de la Commission financière de notre village. Pour l'avoir côtoyé depuis plusieurs années au sein du Conseil général, il nous a souvent démontré le bon sens de ses décisions et de ses prises de positions.
Il sera un très bon vice-président du Conseil général et nous vous invitons à l'élire à ce poste.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Alain Genoud est élu à la vice-présidence du Conseil général.
Félicitations !

M. Alain Genoud :
Merci à tous pour cette élection. C'est avec grand plaisir que j'intègrerai le Bureau pour cette prochaine année.

c) Election des scrutateurs

Aucun mandat n'est à repourvoir

d) Election des scrutateurs suppléants

Aucun mandat n'est à repourvoir

8. Commission financière – nomination de deux membres

Suite aux démissions de MM. Joël Grandgirard et Christian Levrat, deux places sont vacantes au sein de cette commission.

Le groupe UDC propose la candidature de Mme Crystel Follonier Dumartheray. Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole au porte-parole du groupe pour sa présentation.

M. Jérôme Moret :
J'ai le plaisir de vous présenter Mme Crystel Follonier Dumartheray, proposée par le groupe UDC pour remplacer M. Joël Grandgirard au sein de ladite commission.
Crystel a déjà siégé durant la précédente législature et est actuellement membre de la Commission Vuadens Demain. Il est demandé d'accepter sa nomination.
Un remerciement est également adressé à Joël pour ses quatre années au sein de notre Conseil général, et en particulier au sein de la commission.

Le groupe PS – Les Verts propose la candidature de M. Jonas Ottiger. Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole au porte-parole du groupe pour sa présentation.
Mme Marie Levrat :
Tout d'abord nous souhaitons remercier notre conseiller général sortant pour le travail à la Commission financière.
Nous proposons M. Jonas Ottiger, qui est engagé dans la commune et qui est maintenant membre de la Commission de l'Energie. Il a toujours mis 100 % de son énergie dans ses mandats et se réjouit de relever ce défi à la Commission financière.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Crystel Follonier Dumartheray et M. Jonas Ottiger sont élus en qualité de membres de la Commission financière.
Félicitations !

9. Nombre de conseillers généraux – dérogation à l'art. 27 LCo

Chacun a pu prendre connaissance du message du Bureau du Conseil général, et de sa proposition de maintenir le nombre de conseillers généraux à 30 membres, ceci jusqu'à décision contraire.

Mme Nathalie Romanens Scaiola ouvre la discussion sur ce point. Personne ne souhaitant s'exprimer, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général s'exprime à main levée.

La proposition de maintenir le nombre de conseillers généraux à 30 membres jusqu'à décision contraire est acceptée à l'unanimité.

10. Postulat : Elaboration d'un règlement sur les subventions pour les sociétés locales

Le bureau du Conseil général a estimé recevable le postulat formulé lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2024 par Mme Isabelle Sebastiani pour le groupe Mouvement Indépendant.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani pour un éventuel complément d'information.

Mme Isabelle Sebastiani :
Mesdames, Messieurs,
Je me permets de vous inviter à soutenir notre postulat, qui vise à renforcer le soutien apporté à nos sociétés locales.
Il ne s'agit pas ici de fixer des montants, ni d'imposer un barème rigide. Ce que nous proposons, c'est que le Conseil communal élabore un règlement ou des directives claires encadrant la procédure de demande de subvention.
Nos sociétés locales jouent un rôle fondamental dans la vie de notre commune. Elles sont portées par des bénévoles qui donnent généreusement de leur temps et de leur énergie, souvent avec des moyens limités. Lorsqu'elles souhaitent solliciter un soutien communal, elles doivent pouvoir s'y retrouver facilement.
Par exemple : à quelle date et comment peuvent-elles demander une subvention pour les jeunes de moins de 16 ans ? Quels documents doivent-elles fournir pour un événement particulier ? Aujourd'hui, ces informations ne sont pas disponibles de manière centralisée.
C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un document simple, telle une feuille de route, qui explique les étapes à suivre, les pièces justificatives à joindre, ainsi que les critères généraux pris en compte dans l'analyse des dossiers. Ce type de dispositif existe déjà dans des communes comme Attalens, Siviriez ou Neyruz.
Encore une fois, il ne s'agit pas de restreindre la liberté d'appréciation du Conseil communal, mais bien de poser un cadre clair au bénéfice de toutes les sociétés.
En soutenant ce postulat, nous envoyons un message fort : celui d'un Conseil général à l'écoute de son tissu associatif, soucieux de le valoriser et de l'accompagner dans ses activités.
Je vous remercie de votre attention et vous invite à voter favorablement ce postulat.

Mme Nathalie Romanens Scaiola ouvre la discussion et donne la parole à M. Jonas Ottiger.

Séance du Conseil général du 21 mai 2025

M. Jonas Ottiger :
Un règlement sur les subventions pour les sociétés locales amènerait plus de transparence aux parties prenantes, et plus d'équité pour les sociétés locales. Pour ces raisons, le PS-Les Verts soutient ce postulat.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Jonas Ottiger et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :
Notre groupe souhaite limiter les contraintes administratives et les multiples règlements. Le fonctionnement actuel avec le subventionnement des sociétés sous le contrôle du Conseil communal est satisfaisant. Nous devons aussi leur faire confiance et leur laisser un peu de marge de manœuvre, notamment à ce sujet.
Nous recommandons de rejeter cet objet, qui amènerait plus de complexité.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Claude Thürler et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :
Au nom du groupe Le Centre, je vous invite à refuser ce postulat.
Il nous semble que la façon de procéder actuelle fonctionne très bien. En effet, les sociétés villageoises perçoivent aujourd'hui, sur demande préalable, Fr. 50.- par jeune de moins de 16 ans. C'est un encouragement clair et important à la formation.
Depuis maintenant une année, nous avons aussi la Commission sport et culture qui est en place. Les premières subventions sont sur le point d'être versées. Cette commission se base aussi sur des critères d'évaluation clairement définis.
De plus, dans la situation actuelle, le Conseil communal est libre d'augmenter ou de diminuer ces subventions comme il l'entend, suivant notamment la capacité financière de la commune. D'après nos renseignements, aucun club ou société ne se plaint aujourd'hui de la situation actuelle.
Avec l'adoption d'un règlement, la marge de manœuvre de la commune se verra restreinte, ce qui pourrait être contraignant pour certaines sociétés qui auraient des demandes spéciales, car tout ne peut pas être défini dans un règlement.
Nous vous encourageons donc à refuser ce postulat.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Alain Genoud et redonne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :
Je vais répondre : je crois que dans mon intervention j'ai été claire. Ce n'était pas l'idée de retreindre quoi que ce soit par rapport à la marge de manœuvre du Conseil communal. Si vous avez pris la peine de consulter les règlements des communes que j'ai citées, il n'est pas fait mention de ces restrictions au niveau des budgets alloués. C'est simplement que l'on donne des directives claires pour que les sociétés sachent comment elles doivent demander certains subventionnements par rapport aux jeunes notamment, qu'elles soient bien dans les délais etc... Actuellement on a simplement ces informations mais qui sont disparates dans différents endroits par rapport aux directives de la commune. Ça fonctionne en effet, c'est tout à fait le cas. Je remercie M. Alain Genoud de relever que dorénavant les jeunes de moins de 16 ans dans les clubs reçoivent Fr. 50.- : c'était suite à une proposition du MI. Donc je suis très heureuse qu'il l'ait relevé, mais en l'occurrence ce n'est pas ajouter des procédures administratives. C'est simplement de mettre tout ça à un seul endroit, par simplicité pour les sociétés, afin que pour elles aussi ce soit beaucoup plus agréable lorsqu'elles doivent demander des subventionnements.

Mais j'entends bien les remarques de mes collègues, et je pense que mars 2026 n'est pas très loin. Donc en fait je prends plutôt cela comme acte par rapport à freiner simplement les choses pour améliorer le fonctionnement de la commune. Ce n'est pas tout à fait positif, mais j'en prends acte.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nathalie Romanens Scaiola clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission au Conseil communal du postulat "Elaboration d'un règlement sur les subventions pour les sociétés locales" est refusé à la majorité :
- 15 NON
- 14 OUI
- 0 abstention

11. Proposition : Elaboration d'un plan climat communal

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2024 par Mme Marie Levrat pour le groupe PS – Les Verts.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à Mme Marie Levrat pour un éventuel complément d'information.

Mme Marie Levrat :
J'espère que cette proposition aura plus de succès que la précédente : je regrette qu'elle ait été refusée.
Au niveau de la proposition du plan climat : il ne s'agit ici que de transmettre la proposition au Conseil communal, il faut bien le rappeler.
Le plan climat cantonal est une conception qui ne date pas d'il y a très longtemps. Ça date de la Loi climat cantonal qui permet aux communes de faire des plans climat communaux. L'idée est de faire un plan d'ensemble de mesures qui ont un impact positif sur le climat. J'ai sous les yeux le plan climat de Villars-sur-Glâne, que j'avais déjà cité en exemple, qui à mon sens (Villars-sur-Glâne est bien sûr plus grande que Vuadens) est une commune qui a vraiment fait ce travail de plan climat communal.
Cela passe par tous les domaines : l'agriculture, la biodiversité, la consommation, l'eau, l'énergie, les bâtiments, la mobilité. On peut aller un peu dans tous les domaines, l'idée étant de réfléchir à notre impact sur le climat. Des subventions cantonales sont prévues dans le cadre de cette loi cantonale sur le climat aux communes qui mettent en œuvre des plans climat. Il y a donc la possibilité pour la commune de demander des financements du canton.
Je trouverais un petit peu dommage de ne pas saisir cette opportunité pour mettre en œuvre peut-être des mesures qu'on serait déjà prêt à mettre œuvre dans ce cadre-là.
Voilà le résumé : je me réjouis d'entendre les différents groupes sur cette proposition.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Marie Levrat et donne la parole à M. Jacques Chollet.

M. Jacques Chollet :
Nous partageons pleinement la volonté d'agir face aux enjeux climatiques. Toutefois, il nous semble essentiel de le faire avec pragmatisme, en tenant compte des réalités de notre commune et du travail déjà accompli.
Vuadens détient le label "Cité de l'Energie". Notre Commission de l'énergie est active et plusieurs projets concrets ont vu le jour. Un plan communal de l'énergie, mis à jour en 2018, existe déjà : il pourrait être actualisé, plutôt que de repartir à zéro avec une nouvelle démarche.

Nous pensons qu'un bilan des mesures déjà prises constituerait une première étape utile. Cela permettrait de mettre en valeur les efforts réalisés et de mieux informer la population sur ce qui a été entrepris.
A titre d'exemple, il serait pertinent d'évaluer l'effet de stockage du CO^2 par la biomasse sur notre territoire. Selon nos estimations, environ 4'000 m^3 de bois sont produits chaque année par nos différents boisements. Or, 1 m^3 de bois utilisé dans la construction permet de stocker environ 1 tonne de carbone. Cela signifie que notre forêt joue un rôle actif dans la lutte contre le changement climatique.
Et ce n'est là que le bois récolté. Le système racinaire laissé en place continue de stocker du CO^2 pendant des décennies. De plus, le rajeunissement naturel de la forêt permet de fixer à nouveau le carbone atmosphérique durant toute sa vie, c'est-à-dire certainement plus d'un siècle.
Construire en bois est donc une réponse concrète et durable à l'excès de carbone dans l'atmosphère. Contrairement à un arbre qui se décompose naturellement en relâchant son CO^2, le bois utilisé dans un bâtiment continue de stocker ce carbone pendant des décennies, voire même des siècles.
C'est dans cette optique que nous souhaitons déposer un postulat lors du point "Divers" en fin de séance, afin que la commune encourage activement et, lorsque cela est possible, privilégie l'utilisation du bois dans les constructions publiques. Promouvoir, voire imposer ce mode de construction pour les projets communaux, en particulier celui du Pré de la Cure, nous semble à la fois pertinent et réalisable. S'agissant des projets privés, nous sommes conscients qu'une obligation serait difficile à mettre en œuvre, mais des incitations fortes à utiliser du bois, et encore mieux du bois local, pourraient y jouer un rôle incitatif important.
En résumé, nous soutenons une approche constructive et réaliste : valoriser les actions déjà entreprises, actualiser les outils existants, et intégrer des mesures concrètes, comme la promotion du bois local dans la construction, dans la stratégie climatique de notre commune.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Jacques Chollet et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :
Le groupe Le Centre est d'accord avec le fait qu'il faille soutenir le climat. Mais je vous rappelle que justement une proposition du Centre sur la Biodiversité avait été acceptée il y a 3 ans. Concentrons-nous déjà sur la mise en œuvre de cette mesure personnelle et au niveau communal sur ce point. Je pense qu'on verra par la suite pour le climat.
Je vous recommande de refuser cette proposition.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Alain Genoud et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :
Notre canton s'est doté d'un plan climat avec un budget d'environ 21 millions. Nous estimons que plus qu'un nouveau plan climat, il faudrait décliner des mesures cantonales. La mise en œuvre d'un plan communal serait donc probablement redondante.
Cependant, nous laissons la liberté de vote à notre groupe pour cet objet.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Claude Thürler et donne la parole à Mme Elsa Romanens.

Mme Elsa Romanens :
Premièrement, pour revenir sur la question de la Commission de l'énergie : effectivement, elle fait un très bon travail. Seulement le climat ne concerne pas uniquement l'aspect de l'énergie, comme l'a bien précisé ma collègue, Mme Levrat. Un plan climat engloberait bien plus d'éléments.
Deuxièmement : soumettre l'idée de ce plan climat au Conseil communal n'est pas le voter, l'approuver tout prêt. Cela nous permettrait d'avoir plus d'informations, et je fais totalement

confiance au Conseil communal pour élaborer une stratégie cohérente avec les moyens de la commune, si c'est cela qui vous inquiète.
Ensuite : favoriser les constructions en bois est une bonne idée. Elle pourrait être une mesure parmi d'autres dans un plan cohérent et global climatique pour la commune.
De ce que j'entends, de ce que vous venez de dire, tout le monde est d'accord pour aider le climat sans rien faire. Je trouve un petit peu hypocrite de dire que vous êtes pour des mesures climatiques en les laissant au canton, ou à on ne sait qui. Donc je trouve que c'est un message un peu triste que nous laissons là, si nous disons Non en 2025 à un plan climat communal.
J'espère que vous prendrez bonne note de cette remarque.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Elsa Romanens et redonne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :
Je dois dire que je suis assez étonnée des prises de position des uns et des autres, non seulement sur le plan climatique (on a entendu Mme Elsa Romanens en parler), mais aussi sur le plan financier en fait. Toutes les mesures qui ont été citées (par exemple M. Chollet qui a parlé du bois), c'est très bien. Je souscris aussi à une augmentation de la construction en bois, je veux bien. Aussi M. Genoud : ce sont des mesures qui pourraient être prises dans ce plan climat communal.
L'idée n'est pas de réinventer la roue. D'ailleurs, si vous allez voir le plan climat de Villars-sur-Glâne, ils ne réinventent pas la roues : ils prennent des mesures qui peuvent être mises en place, ou qui auraient été mises en place par la Commission de l'énergie ou d'autres. Simplement, cela pousse la réflexion un peu plus loin.
D'abord il y a un problème de message politique : je trouve très compliqué et très triste de refuser seulement la transmission d'un plan climatique au Conseil communal pour la commune de Vuadens.
Deuxième élément : sur le plan financier, j'ai du mal à comprendre pourquoi on ne veut pas de ce plan climat communal quand on sait qu'il y a des subventions possibles pour la commune.
En fait, ce que vous dite c'est : on va prendre les mesures les unes après les autres, de manière un peu aléatoire, et on n'aura pas les subventions qui viennent du canton parce qu'en fait ce n'est pas un plan climat communal. J'ai vraiment du mal à suivre les différents groupes quand on parle de ça. J'imaginais, peut-être naïvement, que la réflexion globale et la possibilité de toucher des subventions du canton pour une mise en œuvre au niveau communal allait pousser les groupes à accepter.
Visiblement ce n'est pas le cas et j'en suis très déçue.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nathalie Romanens Scaiola clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission au Conseil communal de la proposition "Elaboration d'un plan climat communal" est refusé à la majorité :
- 18 NON
- 10 OUI
- 1 abstention

12. Proposition : Constitution d'une Commission agricole

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2024 par M. François Morand pour le groupe Mouvement indépendant.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. François Morand pour un éventuel complément d'information.

Séance du Conseil général du 21 mai 2025

M. François Morand :
Pour toutes les raisons que j'ai déjà données dans ma proposition, je vous invite à soutenir ladite proposition.

Mme Nathalie Romanens Scaiola ouvre la discussion et donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :
Pour le groupe Vert et Socialiste, nous avons étudié la question d'assez près : on est sensible aux intérêts de ce groupe, mais on a quand même un problème sur le fond de la proposition.
Premièrement, si tous les groupes d'intérêt du village voulaient une commission, on en aurait beaucoup : commission des avocats, commission des professeurs, commission de je ne sais quoi.
De plus, les agriculteurs peuvent faire entendre leur voix comme tout le monde d'ailleurs. Et ils le font au Conseil général et ils pourront le faire pour les prochaines années également puisqu'ils peuvent autant être candidats au Conseil communal que candidat au Conseil général.
Ensuite, je dois dire que les agriculteurs défendent plutôt bien leurs intérêts quand on voit qui compose la Commission d'aménagement : on a quand même sur 5 membres deux agriculteurs. Ils ont donc une voix plutôt prépondérante dans le cadre de la Commission d'aménagement par exemple.
Dernier point, qui m'a étonné le plus, c'est quand on lit la proposition. Je reprends exactement les mots "Une commission agricole qui aurait pour but de soutenir et de conseiller la personne en charge du dicastère de l'agriculture et des forêts". Ça me parait compliqué : en fait, on a en Suisse un système qui oblige la séparation des pouvoirs. On a un législatif qui est soit la population soit le Conseil général, et on a un exécutif qui est le Conseil communal. Les deux ne viennent pas mélanger leurs affaires.
A mon avis, c'est un peu compliqué de venir avec une Commission agricole qui conseille directement le conseiller communal en charge. Si c'est le cas, ce devrait plutôt être un service, comme les services de l'état conseillent les conseillers d'Etat, par exemple. Il ne s'agit pas d'une commission et à mon avis c'est problématique dans le cadre de la séparation des pouvoirs.
Ensuite, je me rappelle que vous avez cité Charmey comme exemple. J'aimerais savoir quelle serait la composition de votre Commission agricole. A Charmey, c'est une commission qui est uniquement composée de membres du Conseil général. C'est également un problème car, dans ce cas-là, on pourrait aussi faire une commission des profs du Conseil général ou d'autres groupes d'intérêts.
Je pense que les groupes d'intérêts peuvent, et tant mieux qu'ils le fassent, se défendre au Conseil général, au Conseil communal, et venir discuter avec les élus. Mais je ne suis pas sure qu'une commission d'un groupe d'intérêt spécifique soit nécessaire dans la commune.
Nous allons refuser cette proposition.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Marie Levrat et donne la parole à M. Marc Progin.

M. Marc Progin :
Le groupe Le Centre va soutenir dans sa majorité la proposition concernant la création d'une Commission agricole dans notre commune.
Cette initiative représente une opportunité de renforcer le lien entre les acteurs du monde agricole et l'autorité communale. Il me semble toutefois important de rappeler que, si cette commission est créée, elle aura un rôle strictement consultatif. Elle pourra formuler des avis, proposer des pistes de réflexion et faire remonter des préoccupations du terrain. Toutefois, les décisions finales relèvent exclusivement de la compétence du Conseil communal.
Par ailleurs, il est essentiel que cette commission œuvre dans une logique d'intérêt collectif, en veillant à ce que les propositions émises servent l'ensemble de la communauté et non les intérêts particuliers.

C'est dans cet esprit de collaboration et de responsabilité partagée que nous pourrons faire avancer les enjeux agricoles de notre village de manière constructive, équitable et durable.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Marc Progin et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :
Notre groupe ne souhaite pas forcément d'une commission consultative supplémentaire qui engendrerait des coûts inutiles. Nous encourageons cependant le Conseil communal à organiser des échanges annuels avec le monde agricole, qui est nécessaire à notre village et qui doit pouvoir s'exprimer sur plusieurs sujets.
Cependant, nous laissons la liberté de vote à notre groupe pour cet objet.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Claude Thürler et redonne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :
J'aimerais juste reprendre la parole suite à l'intervention de M. Marc Progin : en fait, ce n'est pas une commission qui va servir l'ensemble des intérêts des citoyens, si c'est une commission qui est visée pour un groupe d'intérêt. C'est une commission qui est là pour conseiller, dans un esprit de lobbysme, et je pense que les agriculteurs ont les moyens de se faire entendre : c'est correct et c'est bien ainsi.
Mais les agriculteurs ont les mêmes droits que tous les autres citoyens et que tous les gens qui ont d'autres professions. Je pense que cela doit rester comme ça.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Marie Levrat et redonne la parole à M. François Morand.

M. François Morand :
Pour répondre à Mme Marie Levrat : on ne demande qu'une voix consultative. On ne peut pas avoir une voix de dirigeance par rapport à cette commission. Comme elle et d'autres à la Commission d'aménagement, on a aussi une voix consultative. Je ne pense pas que, nous autres agriculteurs, on fasse du lobbysme.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nathalie Romanens Scaiola clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission au Conseil communal de la proposition "Constitution d'une Commission agricole" est acceptée à la majorité :
- 17 OUI
- 10 NON
- 2 abstentions

13. Réponse question du Conseil général

Chacun a pris connaissance du message joint à la convocation.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à Mme Marie Levrat.

Séance du Conseil général du 21 mai 2025

Mme Marie Levrat :
J'ai une question concernant le chemin sécurisé pour les enfants qui viennent du Dally. Vous avez parlé du trottoir : où en est ce trottoir ?

M. Alain Heimo :
Comme presqu'à chaque séance du Conseil général, on va parler de ce trottoir. Cela n'a pas changé depuis : on a décidé de mettre en stand bye vraiment ce projet et on l'a transféré dans le Plan d'agglomération de 5ème génération. Il pourra être débuté dès 2028, ceci principalement pour avoir une subvention fédérale de l'ordre de 35 % pour limiter les coûts. C'était ce point précis qui était critiqué par les riverains qui avaient fait une opposition sous forme d'une lettre au Conseil communal.

La parole n'est plus demandée.

14. Divers

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :
Réorganisation des services de conciergerie et de voirie
En prévision du départ à la retraite, cet automne, du responsable de la conciergerie, une nouvelle organisation des services de la conciergerie et de la voirie a été définie.
Les deux entités seront désormais regroupées sous une direction commune, confiée à un chef d'exploitation. Ce poste a été repourvu par voie interne.
Afin d'assurer la continuité des services, notamment celle liée au service des eaux jusqu'ici assumée par le chef de la voirie, le poste libéré par le départ du responsable de la conciergerie a été requalifié en un poste de fontainier et collaborateur à la voirie.
Cette réorganisation vise à simplifier la structure, tout en assurant une gestion plus cohérente et efficiente de l'exploitation, désormais centralisée sous un seul répondant.

M. Dominique Ropraz :
Samedi passé, vers 15h30, nous avons dû fermer la déchetterie. Le feu avait pris à l'intérieur du compacteur des objets encombrants. Grâce à la bonne réaction de M. Eric Moret et de son suppléant, les pompiers sont arrivés rapidement ainsi que la maison Hubert Etter, qui ont fait un excellent travail.
Après avoir vidé le compacteur et éteint le feu, tous les détritus ont été acheminés au centre de tri.
La raison probable de cet incendie serait des piles lithium qui, suite à des frottements, peuvent créer des incendies.
Un cas similaire a eu lieu dernièrement à Granges/Veveyse. Mon intervention consiste à rendre attentif la population : faire du tri peut éviter ce genre d'incident.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie le Conseil communal et propose de passer les points dans l'ordre suivant :

1) les postulats
2) les propositions
3) les questions.
4) les résolutions

Séance du Conseil général du 21 mai 2025

Mme Nathalie Romanens Scaiola demande s'il y a des postulats et donne la parole à M. Jacques Chollet.

M. Jacques Chollet :
Comme les arguments énoncés dans ma précédente intervention, je souhaiterais, au nom du Mouvement Indépendant, déposer le postulat suivant. Il s'agirait de promouvoir l'utilisation de matériaux durables, tel que le bois, dans les constructions futures sur le territoire communal.
Voici le texte d'accompagnement :
Nous souhaitons que le Conseil communal s'engage à promouvoir l'intégration d'un bilan carbone des matériaux dans le processus de planification des nouvelles constructions sur le territoire communal. Cette approche viserait à favoriser des choix durables, tout en laissant au Conseil communal l'appréciation nécessaire pour adapter les modalités en fonction du type de projet. Une telle démarche permettrait de valoriser les matériaux à faible empreinte écologique, tel que le bois, et de promouvoir une construction plus respectueuse de l'environnement.

Il n'y a pas d'autre postulat déposé.

Mme Nathalie Romanens Scaiola demande s'il y a des propositions et donne la parole à M. Jonas Ottiger.

M. Jonas Ottiger :
Proposition concernant le sentier de l'Adrey :
Cette proposition fait suite à ma question liée aux chemins autour de la commune, et plus précisément à l'Adrey autour du Sentier des Sorcières.
Je remercie le Conseil communal d'avoir étudié la question et proposé une solution qui nous a été transmise avant cette séance. Je suis un peu surpris que dans cette réponse on propose de suivre la route, d'après ma compréhension mais c'est peut-être un peu tôt pour préciser exactement par où passerait le sentier, mais on comprend qu'il suivrait la route, ce qui veut dire de remonter la Route de l'Adrey pour redescendre après vers le ruisseau, alors qu'il existe une servitude, donc un sentier public, dans le champ en bas qui serait beaucoup plus agréable, pratique et sûr pour les promeneurs.
Je souhaite donc proposer que le Conseil communal étudie cette possibilité en priorité. A négocier bien sûr avec le propriétaire : on pourrait sûrement faire passer le sentier par le bord du champ, plutôt que le milieu où se trouve la servitude.
Il y a déjà relativement peu de sentiers dans notre village en comparaison avec d'autres communes. Je pense qu'il vaudrait la peine d'en faire au moins là où il existe un droit pour le public.

Il n'y a pas d'autre proposition déposée.

Mme Nathalie Romanens Scaiola demande s'il y a des questions. Personne ne prend la parole.

Mme Nathalie Romanens Scaiola demande s'il y a des résolutions. Personne ne prend la parole.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Mme Nathalie Romanens Scaiola redonne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Au nom du Conseil communal, je souhaite remercier sincèrement l'ensemble des membres du Législatif pour votre engagement mais aussi pour votre confiance. Nos remerciements vont

aussi aux membres des commissions, qui s'investissent tout au long de l'année pour le bien commun, en mettant à profit leurs compétences, leurs expériences et leurs points de vue.
Nous adressons aussi nos remerciements particuliers au personnel communal, qui s'implique chaque jour avec professionnalisme et dévouement pour vous servir et répondre aux besoins de la population.
J'ai également le plaisir de vous donner rendez-vous le 22 août prochain pour une soirée organisée par le Conseil communal, afin de remercier toutes les personnes qui se sont investies durant cette législature. On avait déjà eu une telle rencontre en début de législature aux Colombettes. Cette rencontre sera également l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants de notre commune.
La soirée sera animée par deux groupes de danse internationaux, invités dans le cadre des Rencontres de Folklore Internationales, ainsi que deux chœurs locaux et qui se produiront pour notre plus grand plaisir.
Je profite aussi d'annoncer qu'un petit verre de l'amitié, au terme de cette séance, sera servi à la salle du Grenier. Nous n'avons pas la chance d'avoir des tenanciers, mais Mme Francine Berger a préparé un petit verre. Les quelques citoyens qui se trouvent dans la salle sont également invités.
Je vous souhaite, au nom du Conseil communal, une excellente soirée et vous remercie de votre attention.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Noam Rey et prend la parole :

Nous arrivons au terme de cette séance et de mon année de présidence. Cette expérience m'a permis de découvrir un nouvel aspect de l'organisation communale. Je tiens à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes impliquées dans la vie de notre village, qu'il s'agisse des groupes, des commissions ou du Conseil général. Je vous remercie pour les discussions et les débats menés dans un esprit constructif.
Je salue le Conseil communal pour son investissement ainsi que Véronique pour son travail, son efficacité et son précieux soutien.
Notre village est bien vivant, preuve en est notre dernier bulletin communal. Qu'ils soient en rapport avec la culture, le sport, l'histoire, les commerces ou l'industrie, les articles qui le constituent relatent bien le dynamisme et la diversité de notre commune. Œuvrons pour qu'il en reste ainsi !
C'est donc avec confiance que je passe le relai à François et lui souhaite plein succès pour son année de présidence.
Bonne fin de soirée à toutes et tous et avec un peu d'avance, je vous souhaite un bel été !

Il est 21h02 et je clos officiellement cette séance.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :

Véronique Margueron

La Présidente :

Nathalie Romanens Scaiola